

PROCES-VERBAL **Séance du Conseil Municipal** **Du 27 Avril 2026 à 18h00**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Criel sur Mer s'est réuni le deux avril deux mil vingt-six à dix-huit heures.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation des comptes financiers uniques et affectations des résultats

1.1. Budget principal - commune

1.1.1 Approbation du compte financier unique 2025

1.1.2 Affectation des résultats 2025

1.2 Budget annexe - « Château de Chantereine »

1.2.1 Approbation des comptes financiers uniques 2025

1.2.2 Affectation des résultats 2025

1.3 Budget annexe - « Camping du Mont Joli Bois - Écovillage »

1.3.1 Approbation des comptes financiers uniques 2025

1.3.2 Affectation des résultats 2025

2/ Adoption des budgets primitifs 2026

2.1 Budget principal Commune

2.2 Budget annexe « Chantereine »

2.3 Budget annexe « Camping municipal - Écovillage »

3/ Vote des taux de contributions directes 2026

4/ Vote des subventions aux associations 2026

5/ Participation financière au SMUR (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation)

6/ Projets d'investissement

6.1 Demandes de subvention - acquisition d'un défibrillateur

6.2 Demandes de subvention - acquisition d'un véhicule

7/ Foncier : Acquisition de parcelle : demi-voirie sise à l'angle de l'avenue d'Arras et de la rue Guillaume Le Conquérant, et intégration au domaine public

8/ Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID)

Informations et questions diverses

Pièces jointes adressées avec la convocation :

- procès-verbal provisoire de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026.
- état récapitulatif des indemnités des élus 2025.

- annexe 7.1 point foncier : acquisition parcelle.
- conformément à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour les communes utilisant la M57, les projets de budgets ont été communiqués aux membres du Conseil Municipal le 14 avril 2026, soit au moins 12 jours calendaires avant la séance où ces budgets sont votés.

Présents :

Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS, Jérôme TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Absent excusé : Claudine PARICHE (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Laurent DEHAYNIN (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUESSIN).

Soit un total de :

- 20 présents
- 23 votants

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Martine Touzain est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire de séance : Carole Da Cunha.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance est adopté à la majorité dont 4 votes CONTRE.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en retirant le point 7.2 vente d'une parcelle AN364 sise 101 rue de la Libération, il s'agit d'un report car certaines données manquent.

Il est pris acte de cette modification.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour de la séance.

1/ Approbation des comptes financiers uniques et affectations des résultats

1.1 Approbation des CFU

Le Compte Financier Unique (CFU) regroupe en un seul document le compte administratif (réalisé par l'ordonnateur) et le compte de gestion (réalisé par le comptable public). Cette fusion simplifie les démarches, rend les informations financières plus lisibles et transparentes, et améliore la qualité des comptes, sans changer les rôles de chacun.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, notamment à travers les résultats, le bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que des taux de contributions et produits afférents.

Afin de garantir la neutralité et d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, le maire, en tant qu'ordonnateur, ne peut pas participer au vote des CFU puisqu'il a participé à l'exécution du budget.

Dans le cas de l'exercice 2025, réalisé sous la précédente mandature, l'ancien maire, Monsieur Alain Trouessin, aujourd'hui conseiller municipal, ne peut donc prendre part au vote et doit quitter la salle.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick Lamy, adjoint en charges des finances, pour la présentation du CFU de la commune.

Patrick Lamy rappelle que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le vote du CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L 1612-12 du CGCT.

1.1.1 Budget principal – Commune - délibération 20260427.01

- **Section de fonctionnement :**

Le montant des dépenses est de 4 141 878,93 €, celui des recettes s'élève à 4 266 623,66 €, ce qui permet de dégager un résultat positif de 124 744,73 € pour l'année 2025.

Dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réalisées est de 4 141 878,93 €, détaillées comme suit :

- les charges de personnel : 2 220 843,95 €. Cette légère hausse est due à l'augmentation des indices et taxes.
- les dépenses courantes : 1 012 353,29 €. Cette augmentation de près de 60 000 € est due principalement : aux travaux d'entretien de voiries : gravillonnage (rues : Vacandard, du Vieux Marché, Guillaume Le Conquérant, de Flocques et des Érables), aux travaux d'inspection du réseau pluvial (rue de la Mer et rue de la Plage), à l'entretien des chemins ruraux, et au marquage au sol.
- dotation aux amortissements : 572 273,90 €
- autres charges (subvention aux associations, CCAS, indemnités des élus, transfert de charges) : 224 840,04 €
- intérêt de la dette : 63 833,75 €. Ce poste est en diminution, suite au remboursement début 2025 du prêt provisoire pris pour la trésorerie de la Maison de santé.
- les atténuations de produits et annulation de titres : 39 856 €

Recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes est à peu près stable par rapport aux années précédentes et s'élève à la somme de 4 266 623,66 € détaillées comme suit :

- impôts et taxes : 2 750 578,02 €
- dotations de l'État et les subventions : 834 328,36 €. Ce poste est en diminution par rapport à l'année précédente où la participation de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) au financement de la structure d'accueil jeunes enfants (Titou), était doublée (régularisation de l'année passée) et de la participation double de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le même motif.
- produits de services (locations de salle, matériel, cantine, concessions...) : 277 066,52 €
- autres produits de gestion : 178 487,60 €
- moins-values sur les cessions immobilières et amortissements des subventions reçues : 147 895,30 €

- atténuations de charges (remboursement sur rémunérations, indemnités journalières...) : 78 267,86 €

- **Section d'investissement :**

Le montant des dépenses s'élève à 2 123 336,50 €, celui des recettes s'élève à 1 789 871,10€, soit un résultat de – 333 465,40 €.

Dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses réalisées est de 2 123 336,50 € détaillé comme suit :

- travaux bâtiment/voirie/réseaux électriques : 635 322,26 € : démolition de la maison rue des Vikings, fourniture et pose des toilettes publiques à Criel plage, descente des cloches de l'église St Aubin, réfection de peinture à Titou, réfection des rues du Vieux Marché, des Jardins, Tranchant, création de places de parking rue du 11 Novembre, et reprise des bas-côtés rue du Puits.
- remboursement de la dette s'élève à 519 894,33 €, ce montant est en nette baisse par rapport à l'année 2024 le financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire étant remboursé.
- opérations sous mandat : 493 263,82 €
- moins-values sur cessions et amortissement des subventions d'un montant de 147 895,30 €
- achat de matériel et de mobilier : 121 200,95 € : achat d'un véhicule léger électrique, borne d'affichage numérique, abri voyageurs rue du 11 Novembre, matériel informatique et de bureau, remplacement 3 bornes incendie, petit équipement pour le service technique.
- opérations patrimoniales (travaux d'électrification) : 122 769,71 €. La participation du SDE76 s'inscrit en dépenses, et est compensée par des recettes d'investissement en opérations patrimoniales.
- subventions d'équipement versées : 68 224,84 €
- reversement de la taxe d'aménagement : 9 662,39 €
- achat de terrains : 5 102,90 € (création de parking rue du 1 novembre et 2 parcelles dépendances de voirie).

Recettes d'investissement :

Le montant des recettes s'élève à la somme de 1 789 871,10 €, détaillées comme suit :

- amortissements et cessions d'immobilisation : 571 187,87 €
- dotations, FCTVA, taxe d'aménagement, excédents : 503 047,17 €
- subventions de l'État, la Région, le Département : 449 213,35 €
- opérations patrimoniales : 122 769,71 €
- opérations sous mandat : 142 533 €

La différence entre les engagements de dépenses et les recettes est importante. Elle correspond au montant des subventions qui ne sont versées qu'au terme des travaux (tels que les travaux de voirie, l'achat et la destruction rue des Vikings, les toilettes publiques automatiques, etc).

Patrick Lamy demande s'il y a des questions concernant le budget principal Commune. Aucune question n'est posée, Patrick Lamy poursuit la présentation des restes à réaliser. Les restes à réaliser sont relativement importants, compte tenu des travaux non terminés sur l'année 2025.

Le total des dépenses à venir s'élève à 2 223 997 €, et le montant des recettes à 2 193 169 €, dont voici le détail :

DEPENSES			RECETTES	
Opération	Compte	Crédit à reporter	Compte	Crédit à reporter
Voirie Aménagement	Travaux rue de la Mer	206 900 €	Département - travaux rue de la Mer	332 577 €
	Autres agencements et aménagements	7 516 €	Subventions (parcours santé- esplanade front de mer - travaux rue des jardins et du vieux marché)	253 140 €
	Installations de voirie (travaux esplanade front de mer)	468 000 €	Emprunts (voiries)	216 317 €
	Autres immobilisations	24 500 €		
Bâtiments	Constructions - Autres bâtiments publics	421 600 €	Subvention Etat	198 970 €
	Menuiserie du Manoir - Toilettes Criel-Plage - DAB		Emprunt (acquisition local Crédit agricole + DAB)	150 000 €
Restauration Eglise saint Aubin	Restauration Eglise Saint Aubin	1 053 245 €	Subventions	760 000 €
			Emprunt	282 165 €
Equipement	2 bornes de recharges véhicules électrique rue Sainte Geneviève	27 865 €		
ONA	Subv.équipement versées biens mobiliers	6 615 €		
	Réseaux d'électrification (rue Achile Pain)	7 756 €		
TOTAL		2 223 997 €	TOTAL	2 193 169 €

Delta: - 30 828 € en recettes

qui s'explique avec les restes à réaliser que nous allons voir de suite

Patrick Lamy présente la synthèse des résultats 2025 du budget commune :

	Fonctionnement	Investissement	
a	Dépenses	4 141 878,93 €	2 123 336,50 €
b	Recettes	4 266 623,66 €	1 789 871,10 €
c (b-a)	Résultats 2025	124 744,73 €	-333 465,40 €
d	Report excédent N-1	623 697,67 €	70 889,41 €
e (c+d)	Résultats 2025	748 442,40 €	-262 575,99 €
f	Restes à réaliser	- €	-30 828,00 €
g (e+f)	Résultats au 31/12/2025	748 442,40 €	-293 403,99 €
Résultats de clôture 2025		455 038,41 €	

Résultats globalisés 2025 (R.F. + R.I.) -208 720,67 €

Patrick Lamy demande s'il y a des questions.

Maxime Diet indique que les chiffres communiqués dans les documents transmis avec la convocation ne sont pas identiques.

Patrick Lamy indique que ce sont les mêmes chiffres mais que la présentation est différente pour en faciliter la lecture. Il remercie d'ailleurs Mesdames Christine Courbe et Carole Da Cunha pour le travail de préparation et présentation qu'elles ont fourni.

Monsieur le Maire reprend la parole afin de passer au vote.

Alain Trouessin quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour le budget Commune :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-avant ;
- d'approuver les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal.

Alain Trouessin rejoint l'assemblée.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick Lamy pour la présentation du CFU du Château de Chantereine.

1.1.2 budget annexe - château de Chantereine - délibération 20260427.03

• **Section de fonctionnement**

Le montant des dépenses est de 553 461,05 €, celui des recettes s'élève à 521 899,19 €, soit un résultat négatif de 31 561,86 € pour l'année 2025.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses comprennent :

- les charges de personnel : 297 891,84 €
- les dépenses courantes (l'achat de l'alimentation pour les prestations de restauration, l'électricité, le gaz, l'eau, etc.) : 192 104,23 €
- les autres charges : 50 625,31 €
- les dotations aux amortissements : 12 839,67 €

Recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes s'élève à la somme de 521 899,19 €.

Elles proviennent des locations de chambres, de salles et de la vente de repas.

• **Section d'investissement**

Le montant des dépenses réalisées s'élève à 27 111,46 €, celui des recettes s'élève à 12 839,67€.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses correspondent à :

- l'achat de matériel (linge de lit, matériel de cuisine, etc.) : 2 408,70 €
- les travaux de réfection des chambres, travaux de plomberie : 24 702,76 €

Recettes d'investissement :

Le montant des recettes provient des dotations aux amortissements : 12 839,67 €.

Patrick Lamy demande s'il y a des questions concernant le budget annexe Château de Chantereine.

Aucune question n'est posée, Patrick Lamy poursuit la présentation des résultats du budget annexe Château de Chantereine 2025 :

		Fonctionnement	Investissement	
a	Dépenses	553 461,05 €	27 111,46 €	
b	Recettes	521 899,19 €	12 839,67 €	
c (b-a)	Résultats 2025	-31 561,86 €	-14 271,79 €	
d	Report résultats N-1	-274 595,80 €	60 564,33 €	
e (c+d)	Résultats 2025	-306 157,66 €	46 292,54 €	
f	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
g (e+f)	Résultats au 31/12/2025	-306 157,66 €	46 292,54 €	
	Résultats de clôture 2025	-259 865,12 €		

Résultats globalisés 2025
 (R.F. + R.I.)
-45 833,65€

Nicole Taris fait remarquer que les -259 865 € correspondent à la perte de chiffre d'affaires due au COVID, non indemnisée par l'État, et à la fermeture administrative du 2ème étage du château (soit 25 lits de moins) entraînant une baisse de recettes.

Patrick Lamy acquiesce le fait que la perte financière due au COVID est égale au montant des 259 865 €. Néanmoins, il rappelle que l'année 2023 a dégagé un résultat positif de 60 000 €, les résultats de l'année 2024 étaient à l'équilibre, mais que depuis lors les résultats sont négatifs.

Brigitte Leborgne indique qu'il n'est pas possible d'avoir un résultat négatif chaque année, obligeant à gonfler les recettes du budget primitif pour équilibrer les comptes.

Patrick Lamy souligne que le risque est que la proposition de budget ne soit pas déclarée sincère.

Nicole Taris indique que c'est à la demande de la préfecture que les budgets sont présentés ainsi.

Alain Trouessin ajoute qu'au préalable, la commune compensait le déficit de Chantereine, ce qui n'était pas autorisé. Il rappelle le déficit sur les années 2020/2021 de 600 000 €, l'explosion du coût de l'énergie, et que cela fait des années que l'ensemble des élus recherche le bon modèle économique. Il est difficile de maintenir un budget à l'équilibre.

Monsieur le Maire indique que la conjoncture actuelle est difficile, et que le devenir du Château de Chantereine est actuellement à l'étude compte tenu des 100 000 € de pertes par an et du peu de services que cela apporte à la commune.

Hélène CRAMILLY souhaite savoir pourquoi et par qui le 2ème étage du château de Chantereine a été fermé.

Nicole Taris explique qu'il s'agit d'un problème de désenfumage du 2ème étage et de la non-conformité des escaliers pour l'évacuation.

Monsieur le Maire ajoute que se mettre en conformité nécessite un investissement financier très important.

Patrick Lamy précise que la fermeture de l'établissement a été décidée par la commission de sécurité.

Maxime Diet indique qu'il pensait que cette fermeture avait été décidé afin de diminuer les frais de fonctionnement.

Nicole Taris répond que cela ne permet pas de faire baisser les coûts de fonctionnement, mais cela fait baisser les recettes, puisque le nombre de chambres à la location à diminuer.

Brigitte Leborgne ajoute que les attentes des clients changent et qu'il faut s'adapter.

Toute question ayant pu être posée, Monsieur le Maire reprend la parole afin de passer au vote.

Alain Trouessin quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour le budget annexe Chantereine :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-avant ;
- d'approuver les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget annexe Chantereine.

Alain Trouessin rejoint l'assemblée.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick Lamy pour la présentation du CFU du budget Camping municipal – Écovillage.

1.1.3 budget annexe – camping municipal - écovillage - délibération 20260427.05

• Section de fonctionnement

Le montant des dépenses est de 45 747,48 €, celui des recettes s'élève à 72 210,29 €, soit un résultat positif de 26 462,81 €.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses 2025 s'élèvent à 45 747,48 € détaillées comme suit :

- dotations aux amortissements : 34 426,20 €
- autres charges : 5 215,99 €
- dépenses courantes (eau, gaz, électricité) : 3 283,13 €
- charges de personnel : 2 979,16 €, ce sont les interventions du personnel communal et de l'association du Vimeu pour l'entretien au camping et de l'Écovillage.

Recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes s'élève à la somme de 72 210,29 €, elles proviennent de :

- la location de parcelles à l'Écovillage : 42 266,75 €
- la redevance du délégataire de service du camping : 27 025,64 €
- des amortissements et produits exceptionnels : 2 917,90 €

• Section d'investissement

Le montant des dépenses réalisées s'élève à 8 699,89 €, celui des recettes s'élève à 34 785,00 €, soit un résultat de 26 085,11 €.

Dépenses d'investissement :

Le montant des dépenses 2025 s'élève à 8 699,89 €, détaillées comme suit :

- achat de matériel pour la réfection d'une partie du chemin d'accès de l'écovillage : 5 813,40 €
- amortissements des subventions d'équipement : 2 059,90 €
- remboursement du dépôt de garantie : 826,59 €.

Recettes d'investissement :

Le montant des recettes s'élève à 34 785,00 € correspondant aux dotations aux amortissements.

Patrick Lamy demande s'il y a des questions concernant ce budget annexe.

Aucune question n'est posée, Patrick Lamy poursuit la présentation des résultats du budget annexe Camping municipal – Écovillage 2025 :

		Fonctionnement	Investissement	
a	Dépenses	45 747,48 €	8 699,89 €	
b	Recettes	72 210,29 €	34 785,00 €	
(b-a)	Résultats 2025	26 462,81 €	26 085,11 €	Résultats globalisés 2025 (R.F. + R.I.) 52 547,92 €
d	Report excédent N-1	152 635,97 €	161 276,73 €	
(c+d)	Résultats 2025	179 098,78 €	187 361,84 €	
f	Restes à réaliser	- €	-12 500,00 €	
(e+f)	Résultats au 31/12/2025	179 098,78 €	174 861,84 €	
	Résultats de clôture 2025	353 960,62 €		

Toute question ayant pu être posée, Patrick Lamy redonne la parole à Monsieur le Maire afin de passer au vote.

Alain Trouessin quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour le budget annexe Camping municipal – Écovillage :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-avant ;
- d'approuver les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget annexe Camping municipal - Écovillage.

Alain Trouessin rejoint l'assemblée.

1.2 Affectation des résultats 2025

1.2.1 Budget principal Commune - délibération 20260427.02

Monsieur le Maire indique que les résultats définitifs ayant été arrêtés, il faut désormais affecter au budget principal 2026, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025, les excédents au budget 2026, comme suit :

À la section d'investissement :

262 575,99 € déficit d'investissement reporté

293 403,99 € couverture du besoin de financement

À la section de fonctionnement :

455 038,41 € excédent de fonctionnement reporté

1.2.2 Budget annexe Château de Chantereine - délibération 20260427.04

Monsieur le Maire indique que les résultats définitifs ayant été arrêtés, il faut désormais affecter au budget annexe Château de Chantereine 2026, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025, les excédents au budget 2026, comme suit :

À la section d'investissement :

46 292,54 € excédent d'investissement reporté

0,00 € couverture du besoin de financement

À la section de fonctionnement :

- 306 157,66 € déficit de fonctionnement reporté

1.2.3 Budget annexe Camping municipal - Écovillage - délibération 20260427.06

Monsieur le Maire indique que les résultats définitifs ayant été arrêtés, il faut désormais affecter au budget annexe Camping municipal – Écovillage 2026, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025, les excédents au budget 2026, comme suit :

À la section d'investissement :

187 361,84 € excédent d'investissement reporté
0,00 € couverture du besoin de financement

À la section de fonctionnement :

179 098,78 € excédent de fonctionnement reporté

2/ Adoption des budgets primitifs 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif présente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux sections :

- la section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue l'autofinancement.

Il permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

- la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, des dotations et subventions, éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement a, par nature, vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Monsieur le Maire laisse la parole à Patrick Lamy, adjoint en charges des finances pour la présentation détaillée des budgets primitifs 2026.

2.1 : Budget principal 2026 Commune - délibération 20260427.07

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 552 474 €	2 846 615 €
Recettes	4 552 474 €	2 846 615 €

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de Fonctionnement :

Le budget des dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 s'élève à 4 552 474 € répartis comme suit :

- charges de personnel : 2 321 500 €
- dépenses courantes : 1 300 773 €
- cession immobilisation et dotations aux amortissements : 567 980 €
- autres charges : indemnités aux élus, subventions aux associations, CCAS, transferts de charges Chanteraine : 263 221 €
- intérêts de la dette : 50 000 €
- atténuations de produits (dégrèvement taxe d'habitation, versement fonds à l'intercommunalité) : 49 000 €.

Patrick Lamy présente la courbe de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2026. Il précise que pour l'année 2026, il s'agit de prévisions de dépenses et non d'obligations de dépenses, l'objectif étant d'essayer de les réduire.

Patrick Lamy détaille 2 postes :

Les charges de personnel augmentent, notamment en raison de la hausse de 3% des charges patronales pour les retraites (soit + 37 000 €) et les avancements de grades. L'effectif du personnel reste stable, soit 62 agents en ETP Équivalent Temps Plein.

Les dépenses courantes s'élèvent à 1 300 773 €. Ce poste intègre la somme de 170 000€ de provisions pour aléas €.

Le montant des autres dépenses comprend : les travaux d'entretien de voiries, la prestation de service de ménage pour les bâtiments associatifs, l'achat d'une licence pour un logiciel « marché public », et l'inflation (électricité, gaz, carburants, etc).

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 4 552 474 €. Elles proviennent à 60% des impôts et taxes, soit 2 721 431 €.

Les autres ressources de revenus sont :

- les dotations, subventions et participations : 821 805 €
- le résultat de fonctionnement reporté : 455 038 €
- les produits de services (locations de salles, occupations du domaine public, cantine, concessions...) : 244 800 €
- les autres produits de gestion courante (loyers Maison de santé, commerces, participation RPI...) : 152 500 €
- les produits exceptionnels (amortissements des subventions reçues pour les travaux d'investissement) : 141 200 €
- les atténuations de charges (remboursements des indemnités sur rémunérations) : 15 700 €

Patrick Lamy demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant posée, il est proposé de passer à la section Investissement.

• Section d'investissement

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 2 846 615 €, réparties comme suit :

- le reste à réaliser pour un montant de 1 717 620 €, qui comprend l'église St Aubin : 1 053 300 €, les menuiseries du Manoir : 267 000 €, l'achat du Crédit Agricole et le DAB : 150 000 €, la borne de recharge rue Ste Geneviève : 28 000 €, l'enfouissement des réseaux : 14 000 €, les travaux rue de la Mer : 207 000 €, le parcours santé : 10 600 €, le cimetière avec la création d'un nouvel espace de columbarium et d'exhumation : 48 960 €.
- l'achat de matériels divers et mobiliers : 171 032 €. Les principales dépenses de ce poste concernent : le matériel informatique, l'équipement du groupe scolaire, l'équipement de la structure d'accueil Titou, les plages, le centre de loisirs, l'achat de défibrillateur au stade de foot, les véhicules, le matériel pour le service technique, du matériels divers (meublier, drapeaux, illuminations de Noël, sèche mains, signalisation et luminaires et mâts...) et une réserve pour les achats imprévus.

- le résultat d'investissement reporté (n-1) : 262 576 €.
- l'amortissement des subventions reçues pour les travaux : 141 200 €.
- le remboursement de la dette : 252 000 €.
- fonds de concours : 253 515 € (travaux d'enfouissement de réseaux et d'électrification).

Patrick Lamy précise que les propositions de dépenses restent prudentes, le temps d'instruire les nouveaux dossiers.

Monsieur le Maire indique que le projet de l'esplanade est actuellement en suspens.

Alain Trouessin souligne qu'il est vrai que le cimetière manque actuellement de places, et qu'il est important de pouvoir accueillir les personnes qui le souhaitent.

Recettes d'Investissement :

Le budget des recettes d'investissement pour l'année 2026 s'élève à 2 846 615 €, répartis comme suit :

- les subventions non perçues en 2025, et reportés sur 2026 : 1 437 628 €. Elles concernent l'expropriation rue de Vikings, les agrès du parcours santé, les travaux rue du Vieux Marché et rue des Jardins, le changement de menuiseries du Manoir, les toilettes automatiques à Criel Plage, la restauration de l'église Saint Aubin
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 293 403 €
- l'amortissements : 566 817 €
- les opérations patrimoniales : 19 772 €
- le remboursement de la FCTVA – taxe d'aménagement : 87 830 €
- les emprunts : 432 165 €.

Patrick Lamy fait un point sur l'évolution de la dette communale, de 2009 à 2025 avec projection pour la période 2026 à 2028.

On constate en 2023, un pic d'endettement à 3 500 000 €. Cela correspond aux emprunts courts termes réalisés aux fins de trésorerie lors des travaux de création de la Maison de Santé pluridisciplinaires. Hormis cela, la dette ne cesse de diminuer.

Alain Trouessin voudrait savoir ce qui est envisagé concernant des travaux de voiries et d'enfouissement de réseaux.

Monsieur le Maire indique que des travaux d'enfouissement sont prévus et sont en attente de validation. Les secteurs concernés sont : route de Touffreville, derrière le Carrefour Contact et la rue Alise Sainte Reine. Monsieur le Maire a rencontré le SDE76 afin de faire le point et de valider les projets 2026 et 2027.

Patrick Lamy laisse la parole à Monsieur le Maire afin de procéder au vote.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de budget primitif de la commune 2026, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, et équilibré comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 552 474 €	2 846 615 €
Recettes	4 552 474 €	2 846 615 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget Primitif de la Commune 2026, comme ci-dessus arrêté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % de dépenses réelles de chaque section.

Monsieur le Maire repasse la parole à Patrick Lamy pour la présentation du budget Annexe Chantereine.

2.1.2 Budget Annexe CHANTEREINE - Délibération n°20260427.08

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 888 906 €, répartis comme suit :

- résultat reporté : 306 158 €.
- dépenses courantes : 237 800 €.
- charges de personnel : 331 700 €.
- charges de gestion et exceptionnelles : 1 500 €.
- dotations aux amortissements : 11 748 €.

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 888 906 € et proviennent essentiellement des prestations de service pour un montant de 886 806 € (locations de chambres, et de salles, restauration...).

Pierre Landard souhaite savoir pourquoi le montant des charges du personnel passe de 300 000 € en 2025 à 331 000 € en 2026, et demande si des recrutements sont envisagés.

Patrick Lamy précise qu'il s'agit d'un montant prévisionnel, les charges de personnel augmentent (évolution des indices, des charges patronales), de plus il est nécessaire de prévoir d'éventuels besoins en personnel pour le château de Chantereine.

- **Section d'investissement**

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 57 884 €, répartis comme suit:

- immobilisations corporelles : 36 884 €,
- travaux de bâtiment : 20 000 €. Ces travaux concernent essentiellement la rénovation de chambres, l'achat de literies, de matériel pour les cuisines, etc.
- concessions et droits : 1 000 €.

Recettes d'Investissement :

Les recettes d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 57 884 € et proviennent :

- du résultat d'investissement reporté de l'an dernier : 46 292 €.
- des amortissements : 11 592 €.

Aucune question n'étant posée, il redonne la parole à Monsieur le Maire afin de procéder au vote.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de budget Annexe 2026 du Château de Chantereine, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, et équilibré comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	888 906 €	57 884 €
Recettes	886 906 €	57 884 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget Annexe Camping municipal – Écovillage 2026, comme ci-dessus arrêté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % de dépenses réelles de chaque section.

Monsieur le Maire redonne la parole à Patrick Lamy pour la présentation du budget Annexe Camping municipal – Écovillage 2026.

2.1.3 Budget Annexe Camping municipal - Écovillage - Délibération n°20260427.09

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 250 158 €, répartis comme suit :

- dépenses courantes : 200 719 €.
- dotations aux amortissements : 33 439 €.
- charges de gestion courante : 1 000 €.
- charges de personnel (chantier d'insertion) : 15 000 €.

Recettes de Fonctionnement :

Le budget des recettes de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant de 250 158 € provient principalement du résultat reporté de l'année passée pour 179 098 €. Les autres recettes sont les suivantes :

- les prestations de services, l'Écovillage : 42 000 €.
- la redevance du délégataire du camping municipal : 27 000 €.
- les amortissements : 2 060 €.

- **Section d'investissement**

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 220 800 € réparties comme suit :

- aménagement de terrain : 100 000 € (montant artificiellement augmenté pour équilibrer le budget des dépenses avec celui des recettes. Seuls 15 000 € sont prévus pour terminer les travaux de réfection de l'accès à l'Écovillage)
- immobilisations corporelles : 116 740 €
- remboursement des dépôts et cautionnement : 2 000 €
- amortissements subventions reçues : 2 060 €.

Recettes d'Investissement :

Les recettes d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 220 800 € et proviennent principalement :

- du résultat d'investissement reporté de l'année passée d'un montant de 187 361 €
- des amortissements : 33 439 €.

Sans remarque, Patrick Lamy laisse la parole à Monsieur le Maire afin de procéder au vote.

Monsieur le Maire ajoute que le camping municipal est en Délégation de Service Public DSP jusqu'en 2030.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de budget Annexe 2025 du Camping municipal - Écovillage, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, et équilibré comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	250 158 €	220 800 €
Recettes	250 158 €	220 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget Annexe Camping municipal – Écovillage 2026, comme ci-dessus arrêté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % de dépenses réelles de chaque section.

3 / VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025 - Délibération n°20260427.10

Monsieur le Maire rappelle que la fiscalité locale constitue un levier important pour les recettes de la commune.

Toutefois, compte tenu du contexte économique actuel, marqué par des contraintes croissantes pour de nombreux ménages, il est essentiel de privilégier la stabilité.

Aussi, afin de préserver l'équilibre des finances, sans solliciter davantage les contribuables et d'ajuster nos investissements de manière mesurée, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité actuels, à savoir :

Taux Taxe foncière (bâti)	47,24 %
Taux Taxe foncière (non bâti)	39,98 %
Taux Taxe habitation	17,66 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de voter les taux de contributions directes 2026, comme présentés ci-dessus, sans aucune augmentation,
- d'inscrire les produits au budget primitif.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour cette décision.

Il précise que cette démarche n'est pas toujours perceptible par les habitants, car la commune n'est pas le seul acteur de la fiscalité locale. Les bases d'imposition, définies par l'État, évoluent, et d'autres collectivités, comme l'intercommunalité ou le département, interviennent également dans le calcul de l'impôt. Cela fait plusieurs années que la commune n'a pas augmenté ces taux.

4 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 - Délibération n°20260427.11

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions 2026 allouées aux associations et rappelle que, conformément à l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, à chaque vote, les élus membres de l'association concernée, ne participent pas au vote.

Aussi, à chaque vote, il est demandé aux élus, membres de l'association concernée, de se manifester et de ne pas participer au vote.

Monsieur le Maire laisse la parole à Martine Touzain, adjointe en charge des associations pour la lecture des montants proposés d'allouer aux associations. Chaque montant est voté au fur et à mesure, et à l'unanimité.

Martine Touzain explique que pour 2026, la municipalité a fait le choix de conserver les mêmes montants alloués que l'année précédente.

Elle indique que de nombreuses associations ont, cette année, fait des demandes de subventions à la hausse. Aussi, il a été décidé de conserver les mêmes montants qu'en 2025 (sauf subventions exceptionnelles) pour l'année 2026. L'objectif est de faire le point avec les toutes associations et d'échanger sur leurs projets et leurs besoins.

Dans ce contexte, une invitation va être adressée à l'ensemble des associations les invitant à une réunion le 11 mai 2026.

Association	Subvention	Subvention Exceptionnelle	Nombre de votants	Vote
A.C.P.G. – C.A.T.M.	600 €		21	Unanimité
ATELIER ARTS ET LOISIRS	6 000 €	500 €	21	Unanimité
ABJDCF (AUX BEAUX JOURS DES CABINES)	500 €		20	Unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	- €		--	Unanimité
AMICALE DU PERSONNEL	1 500 €		23	Unanimité
AMIS DU PAVILLON ALLARD ET ISABELLE	250 €		23	Unanimité
Association Léon MERIOT	350 €		22	Unanimité
Association Sportive LYCEE ANGUIER	150 €		23	Unanimité
Banque alimentaire	120 €		23	Unanimité
CLUB DES ABEILLES	600 €		22	Unanimité
CLUB DES ANCIENS	2 000 €		21	Unanimité
Collège Rachel Salmona	120 €		23	Unanimité
COOPERATIVE L ECOLE YERES	2 880 €		23	Unanimité
EN FORME A CRIEL	1 800 €		23	Unanimité
EVEIL BIO DIVERSITE CRIEL	300 €		19	Unanimité
JUDO CLUB	2 500 €	1 000 €	21	Unanimité
KARATE CLUB	250 €		23	Unanimité
LA RAQUETTE CRIELLOISE	1 000 €		23	Unanimité
Les Archers de la côte d'opale	300 €		23	Unanimité

LES BALADINS DE L'YERES	700 €		23	Unanimité
LES P TITS BOUTS DE L YERES	250 €		23	Unanimité
LES PETITES CANAILLES	800 €		20	Unanimité
PETANQUE-CLUB	800 €		23	Unanimité
RAND'EAU KAYAK	900 €		23	Unanimité
RUN AND BIKE	1 000 €		23	Unanimité
SAUVEGARDE EGLISE ST AUBIN	400 €		17	Unanimité
SPORTS CO CRIEL	500 €		22	Unanimité
TEAM SAIYAN	2 000 €		23	Unanimité
TENNIS CLUB	400 €		23	Unanimité
UNION SPORTIVE CRIELLOISE	8 000 €		22	Unanimité
Sous-total	36 970 €	1 500 €		
Total	38 470 €			

Martine Touzain indique que 2 subventions exceptionnelles sont attribuées :

- Judo Club dans le cadre de ses 40 ans d'existence d'un montant de 1 000 €
- Atelier Arts et Loisirs d'un montant de 500 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions exceptionnelles sont accordées pour des événements extraordinaires, et font l'objet d'un contrôle.

Cela avait d'ailleurs été fait en 2025 avec l'attribution d'une subvention de 1500 € pour le Club des Anciens pour leurs 50 ans d'existence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2026, comme présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour ces votes, et laisse la parole à Nadège Desjeux, conseillère déléguée à la santé, pour la présentation du point.

5 / Participation financière au SMUR - Délibération n°20260427.12

Nadège Desjeux indique que comme chaque année, la structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) de la région Eudoise propose aux communes de participer financièrement.

Pour mémoire : en 1997, la ville d'Eu a signé une convention avec le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu et le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) afin de maintenir ce service en proximité.

Le SMUR couvre 55 communes (40 en Seine Maritime et 15 dans la Somme).

La Ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS à hauteur de 28 965,31 Euros par an.

Depuis 2004, compte tenu de la lourde charge que cela représente, la ville d'Eu propose aux communes desservies par ce service de participer à son financement, à raison d'une contribution fixée à 0,46 € par habitant.

Cette charge restant lourde, la commune de Eu, après en avoir délibéré à l'unanimité le 27 mars 2019, a porté cette participation à 0,50 € par habitant.

Cette aide financière est une mesure de solidarité envers le service d'aide médicale auprès

duquel les habitants de notre territoire peuvent faire appel.

Elle n'est pas obligatoire mais volontaire, certaines communes du bassin ont choisi de ne pas participer.

À titre d'information, en 2025, le SMUR de la ville d'Eu est intervenu 21 fois sur notre commune.

Monsieur le Maire souligne l'importance de participer financièrement à cette action, à laquelle la commune a toujours participé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder la participation financière au titre du SMUR, à la Ville d'Eu, fixée à 0.50€ par habitant, soit 1 323 € .

6 / Projets d'investissement

6.1 Demande de subvention : Acquisition d'un défibrillateur - Délibération n°20260427.13

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 5 décembre 2025 a élargi la liste des établissements recevant du public soumis à l'obligation d'installation d'un défibrillateur automatisé externe.

Les établissements concernés incluent entre autres, les structures d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, les établissements de santé et certains lieux sportifs.

Au vu de cette nouvelle réglementation, un défibrillateur doit être installé au stade municipal. Le coût total d'acquisition s'élève à 1 661,20 € H.T. (soit 1 842,30 TTC).

Le Département 76 subventionne ce type d'achat à la hauteur de 50 %, soit 830,60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider cet achat,
- d'inscrire les montants nécessaires au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Département 76 et tout autre partenaire financier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

6.2 Demande de subvention : Acquisition d'un véhicule - Délibération n°20260427.14

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote, en début de séance, du budget 2026, nous avons acté l'achat d'un véhicule pour les services techniques, outil indispensable à l'entretien des voiries communales.

Le coût du projet est de 35 000 € H.T., soit 42 000€ TTC.

Le Département 76 soutient les collectivités pour l'acquisition de matériel de voirie à hauteur de 30% du montant Hors taxe soit 10 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider l'acquisition de ce véhicule,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Département 76 et tout autre partenaire financier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

7 / Foncier : Acquisition de parcelle : demi-voirie sise à l'angle de l'avenue d'Arras et de la rue Guillaume Le Conquérant, et intégration au domaine public - Délibération n°20260427.115

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'un projet d'acquisition des parcelles AH470 p et AH420 p et d'intégration au domaine public, la commune s'est entendue avec les propriétaires pour leur acquisition par la commune pour un montant de 1 000 €, auxquels s'ajoutent les frais d'actes.

Il s'agit de la moitié de la voirie de l'avenue d'Arras et de la rue Guillaume Le Conquérant, ainsi que des trottoirs et des talus jouxtant ces parcelles bâties, d'une surface totale de 1 098 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'achat de ces parcelles au prix et conditions énoncés,
- d'intégrer la totalité de la surface acquise au domaine public communal,
- d'inscrire ces dépenses au BP 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération. En cas d'indisponibilité de Monsieur le Maire, la première adjointe pourra le remplacer.

8 / Constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération n°20260427.16

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Pour mémoire, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance consultative qui intervient en matière de fiscalité locale. Elle participe notamment à l'évaluation des propriétés (valeur locative cadastrale), la mise à jour des bases fiscales et l'examen des changements affectant les biens (construction, transformation, etc.).

La CCID est présidée par le Maire et composée de 16 membres : 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ne sont pas élus directement, mais désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La liste des candidats enregistrés est la suivante :

ANCEL	Olivier	LECONTE	Jean-Luc
BONTE	Christiane	LECUYER	Francis
BOURSIER	Valérie	MALFOY	Catherine
BOVIN	Irène	MARCOS	Béatrice
BRASSART	Patrick	NAVARRE	Hervé
CHASSINAT	Annick	NIVELLE	Alain
CORNET	Philippe	PARICHE	Claudine
DHIERRE	Rémy	PARPAITE	Yan
DRY	Arnaud	PELLIEUX	Patrick
GARIN	Gilda	PETIT	Maurice
HENNEBICQUE	Maryvonne	RABELO	Marie-Laure
HEYNSSENS	Alain	RETHORET	Valérie
HEYNSSENS	Serge	SIODMAK	Marie-Lise
HUC	Claude	SUEUR	Dominique
LAMY	Patrick	VALLOIS	Gilles
LE MOAL	Gilbert	VASSEUR	Sandra

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la liste des membres ci-dessus,
- de la soumettre au Directeur départemental des Finances Publiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire reprend la parole et propose de passer aux informations et questions diverses.

Informations

○ **Convention avec la Société protectrice des animaux**

Monsieur le Maire laisse la parole à Maurice PETIT, adjoint en charge de la sécurité, afin d'exposer ce point d'information.

Maurice Petit indique que la prise en charge des animaux errants relève des pouvoirs de police du maire, au titre de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Cette responsabilité est encadrée par les articles L211-11 à L211-28 du Code rural et de la pêche maritime.

Afin de répondre à cette obligation légale, chaque commune doit disposer d'un dispositif de fourrière permettant l'accueil, la garde et la gestion des chiens et chats errants ou en état de divagation.

Jusqu'à présent, la collectivité assurait en interne la prise en charge des animaux errants.

La gestion d'une fourrière est encadrée par des règles strictes : personnel formé, normes sanitaires précises (locaux, nettoyage, désinfection, zone de quarantaine), suivi réglementaire des animaux, respect du bien-être animal (soins vétérinaires, conditions d'hébergement...) et protocoles de sécurité.

Au regard du cadre réglementaire et afin de répondre, il apparaît nécessaire de faire évoluer notre organisation, c'est pourquoi il est proposé de conventionner avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) afin d'assurer une prise en charge conforme, professionnelle et sécurisée des animaux errants ou dangereux.

Le coût est de 1.47 € par habitant par an (soit en 2026 : 3 889.62 €).

Une communication sera diffusée pour informer les habitants que, grâce à cette convention, ils peuvent désormais déposer un chien ou un chat errant, trouvé sur notre territoire, auprès de la Société Protectrice des Animaux, ce qui n'était pas possible.

○ **Groupe scolaire**

Monsieur le Maire indique avoir été destinataire, la semaine dernière, d'un courrier de l'Académie de Normandie nous informant de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire pour la prochaine rentrée.

Cette décision n'est pas une surprise au regard des effectifs. L'équipe enseignante ainsi que les élus, étions conscients de cette situation, avec une moyenne d'environ 16 élèves par classe en élémentaire.

En 2023, grâce à la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI, avec les communes de Saint Martin Le Gaillard, Touffreville-sur-Eu et Canéhan, 68 élèves supplémentaire ont été accueillis. L'État c'était alors engagé à ne pas prononcer de fermeture de classes pendant 3 ans.

Cette période arrive aujourd'hui à son terme, et malheureusement les effectifs diminuent. Pour information, il y avait en 2016 : 260 enfants scolarisés, et en 2026 : 194 enfants scolarisés.

○ **Groupe de travail**

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, deux groupes de réflexion ont été créés, notamment consacrés aux événements du « Festival du Manoir » et de « la Fête de la musique ».

Monsieur le Maire remercie celles et ceux qui ont répondu à cet appel.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose un nouveau groupe de travail consacré à l'attractivité de notre territoire.

Ce groupe sera piloté par Monsieur le Maire, qui sera assisté de Julie Fussien, assistante de direction, et de Vincent Profit, en charge de l'urbanisme.

L'objectif est de renforcer l'offre commerciale et de services, tout en favorisant l'accueil de nouvelles activités.

Monsieur le Maire invite les conseillers intéressés à rejoindre ce groupe.

Se portent volontaires : Brigitte Leborgne et Elodie Decoster.

Monsieur le Maire remercie les élues volontaires. Il précise qu'un point sera effectué tous les quinze jours. Une photographie de l'ensemble des biens de la commune, ainsi que des biens privés, sera établie.

Toute question ayant pu être posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

A Criel sur Mer, le 5 juin 2026

**La Secrétaire de séance,
Martine Touzain**



**Le Maire,
Eric Pruvost**



